

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 23168

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### EXPOSITION DU LUNDI 31 JUILLET 2023 AU LUNDI 21 AOÛT 2023 MADAME ODILE BONNET

\*\*\*\*\*

#### chapelle des dominicaines

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de Madame Odile BONNET – Chemin de Serres – 11000 CARCASSONNE d'organiser une exposition,

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de la mise à disposition de manière temporaire du lundi 31 juillet 2023 au lundi 21 août 2023.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 1 juin 2023

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230601-10316-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023